

La Gazette, 13 juin 2011

## FORUM DÉBAT

### ENA: supprimer le classement de sortie ?

La question n'a toujours pas été tranchée puisque le Conseil constitutionnel, saisi par l'opposition, a annulé, le 12 mai, le texte qui avait été voté pour supprimer le classement de sortie de l'ENA.



**Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret**  
**« Pas si le nouveau système facilite le copinage et la complaisance »**

« Le groupe socialiste du Sénat est à l'origine du recours auprès du Conseil constitutionnel qui a abouti à l'annulation du texte sur la suppression du concours de sortie de l'ENA. Le système des affectations des élèves de l'ENA à l'issue de leur formation peut être réformé et certainement amélioré. Ce n'est pas une question taboue. Mais nous voulons que la réforme soit juste et conforme aux principes républicains. Or ce qui a été proposé en substitution au classement est un système extrêmement compliqué. Surtout, il a pour résultat de donner une large place à la complaisance, à la connivence ou au copinage. Ce système constitue une atteinte aux principes républicains d'égalité d'accès aux emplois

publics. Il serait possible d'imaginer des solutions alternatives au classement tel qu'il existe aujourd'hui, qui reposent sur un certain nombre de critères objectifs ou remettent en cause le fait d'envoyer tout de suite après la sortie de l'ENA des élèves dans un grand corps ou un grand ministère. Ces solutions sont d'une autre nature que le système inflexible proposé par le gouvernement et qui conduit à la complaisance.

Elles pourraient aussi s'appliquer aux classements de sortie des instituts régionaux d'administration (IRA). Si le gouvernement veut repenser sa réforme dans un texte spécifique, nous ferons alors un recours pour que le Conseil constitutionnel le juge sur le fond. »



**Françoise Guénot, députée (UMP) de Seine-Maritime**  
**« Cela pourrait favoriser l'égalité homme-femme »**

« Au cours des auditions que j'ai menées pour rédiger le rapport que j'ai rendu en mars sur l'égalité homme-femme dans la fonction publique, un argument fort est ressorti : dans le classement de sortie de l'ENA, les femmes ne sont pas les mieux placées. Ce classement reflète des choix d'orientation parfois stéréotypés, qui réduisent fortement la part des femmes dans les viviers de certains corps, comme celui de l'inspection générale des finances, qui ne comptait que 16% de femmes fin 2009, alors que celui de l'inspection générale des affaires sociales en comptait 34,8%. Or ces choix entraînent un retard dans la promotion professionnelle des femmes. Supprimer le classement de l'ENA, mais aussi celui d'autres établis-

sements comme les instituts régionaux d'administration (IRA) jouerait en faveur de l'égalité des hommes et des femmes en faisant sortir de ces spécialités de corps. Cette mesure ne suffirait pas à effacer l'inégalité homme-femme dans l'accès aux emplois publics. Je préconise de déployer des formations pour tous ceux qui travaillent sur les ressources humaines, joys de concours ou services chargés du recrutement afin d'affiner des critères de recrutement objectifs et transparents. Ce type d'évolution devrait également permettre de faire taire les arguments de ceux qui avancent que la suppression du classement risque de favoriser le copinage. Une affirmation que je trouve un peu réductrice. »

*Propos recueillis par Delphine Bédier*